



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2^{ème} réunion de 2024

Séance du 20 juin 2024

Délibération

PV n° 5

Objet : **Modification du tableau des effectifs**

Date de convocation :
7 juin 2024

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 17 heures 30,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

- **Membres de droit**

Membre présent : 0

- **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 12

*Mesdames Sylviane BETTINGER, Angélique GUILLEMINOT.
Messieurs Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Arnaud MAGLOIRE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 10

*Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Arlette MASSIN, Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.
Messieurs Bruno BAUDOUX, Philippe BORDE, Philippe DALLEMAGNE, Didier LEPRINCE.*

• **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Cne Nicolas RUINET, Adc Rudy GUBLIN.

Membres représentants présents : Col Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Sch Benoit LENGRENE, Mme Céline HEITZMANN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Depuis sa dernière modification en décembre 2022, le tableau des effectifs nécessite d'être ajusté.

Sapeurs-pompiers professionnels :

Les effectifs cibles des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C nécessitent d'être adaptés pour tenir compte des besoins opérationnels et fonctionnels.

La modification la plus importante se traduit par la création de trois postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Parallèlement, il est proposé de supprimer un poste d'homme du rang et de créer un poste de sergent.

Personnels administratifs et techniques :

Suite à la création de deux postes techniques au Conseil d'Administration du 28 mars 2024 afin d'apporter une nouvelle dynamique au groupement Moyens et Sécurité, il est nécessaire de supprimer les deux postes d'adjoints administratifs non pourvus. Ainsi, les effectifs du SDIS sont désormais en corrélation avec les besoins.

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	CATEGORIES	Effectif cible ancienne situation	Réalisé au 01/06/2024	Mise à disposition	Disponibilité	Effectif cible nouvelle situation
SERVICES GENERAUX						
Contrôleur général	A					
Colonel hors classe	A	2	0	2		2
Colonel	A		2			
Lieutenant-colonel	A	3	2	1		2
Commandant	A	4	2	1		4
Capitaine	A	6	2			6
Lieutenant Hors Classe	B	12		1		11
Lieutenant 1ere Classe	B		9			
Lieutenant 2eme Classe	B		6			
Adjudant	C	35	36			35
Sergent	C	40	40			41

Caporal-chef	C	49	14			52
Caporal	C		28			
Sapeur	C		8			
SERVICES DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL						
Médecin	A	1	0,5			1
Cadre de santé	A	1	1			1
Pharmacien de 2eme classe	A	1		1		1
SOUS TOTAL		154	150.5	6		156
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché hors classe	A	5	1			5
Attaché Principal	A		2			
Attaché	A		2			
Rédacteur principal 1ere classe	B	6			1	6
Rédacteur principal 2eme classe	B					
Rédacteur	B		2			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	14	7			12
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C		3			
Adjoint administratif	C		6			
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	2				2
Ingénieur	A		2			
Technicien principal de 1ère classe	B	4				4
Technicien principal de 2ère classe	B		1			
Technicien	B		1			
Agent de maîtrise principal	C	4				6
Agent de maîtrise	C					
Adjoint technique principal de 1ère classe	C		2			
Adjoint technique principal de 2ème classe	C		1			
Adjoint technique	C		5			
SOUS TOTAL		35	35	6	1	35
TOTAL		189	185.5	6	1	191

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que le comité social territorial a émis un avis favorable sur ce rapport le 5 juin 2024 ;

VALIDE la création de trois postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers au tableau des effectifs ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Fait le

28 JUIN 2024

Votes pour : 12

Mesdames Sylviane BETTINGER, Angélique GUILLEMINOT.

Messieurs Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Arnaud MAGLOIRE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY